



MAIRIE
SEGONZAC

ANNULATION
D'UNE AUTORISATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Dossier déposé complet le 08 Juillet 2025
Par : SAFM représentée par Monsieur SUIRE-DURON Jean-Charles
Demeurant à : 62-68 Rue Jeanne d'Arc 75013 PARIS-13E-ARRONDISSEMENT
Pour : Modification d'enseigne
Sur un terrain sis à : 3 rue Pierre Viala 16130 SEGONZAC Cadastré : AC179

référence dossier
N° AP 16366 25 0004

Destinations : Commerce

Le Maire,

Vu l'Autorisation Préalable délivrée le 22 Août 2025 à la société SAFM représentée par Monsieur SUIRE-DURON Jean-Charles pour la modification d'une enseigne,
Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 581-8, L581-18, R581-9 à R581-21 et R581-58 à R581-65,
Vu la demande d'annulation présentée par le pétitionnaire le 13 Février 2026,

*****ARRETE*****

L'Autorisation Préalable n° 16 366 25 00004 délivrée le 22 Août 2025 est retirée.

SEGONZAC, le 05 mars 2026

Le Maire



Laurent GEORGES

